

PROGRAMME DE FORMATION DE MAINTIEN ET D'ACTUALISATION DE COMPETENCES INITIALE AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE

TAUX DE RESUSSITE 2021 : 100 % TAUX DE SATISFACTION 2021 : 100 % TAUX D'INSERTION 2021: 100 %

PRESENTATION DU METIER

Exercer les activités de sécurité privée régies par le livre VI du code de la sécurité intérieure. L'Agent de Prévention et de Sécurité exerce ses fonctions au sein de tout type d'entreprise ou organisme privé ou public, que ceux-ci soient pourvus de leur propre service de sécurité ou non. Il agit pour le compte d'une entreprise prestataire de services de prévention et de sécurité, (son employeur).

PUBLIC VISE

Toute personne comprenant et sachant lire, écrire et parler le français. Il faut en outre savoir compter.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Maintenir et actualiser ses compétences nécessaires au renouvellement de sa carte professionnelle lui permettant d'exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité privée.

PRE-REQUIS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être titulaire d'une carte professionnelle arrivant à expiration.
- Être détenteur d'une carte professionnelle expirée et d'une autorisation préalable en cours de validité.
- Satisfaire à une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (10 questions à réponse courte).

ANIMATION PEDAGOGIQUE

Nos formations sont animées par des formateurs disposant des compétences techniques, professionnelles pratiques ou théoriques en rapport avec le domaine de connaissance concerné et ayant la capacité de transmettre leurs connaissances.

LIEU DE LA FORMATION :

La formation aura lieu à l'immeuble Ordinal au 12 rue des Chauffours – 95000 CERGY

DATE DE LA FORMATION

(voir planning sur notre site : <https://www.groupe-vicra.fr>)

DUREE DE LA FORMATION

- 24 heures (03 jours) pour tout détenteur d'un certificat est en cours de validité et ayant formulé une demande d'exemption au module (SST).
- 31 heures (05 jours) pour un titulaire du certificat SST expirée.

GROUPE VICRA

SIRET : 82080214800016 R.C.S PONTOISE — Habilitation SST INRS n° 1490197/2020/SST-010/12
Agrément SSIAP n° 95-0045 - Autorisation d'exercice CNAPS n° FOP-095-2021-11-28-20210784198
Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11956306 95 auprès du préfet de la région Val-d'Oise

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 5 et maximum 12 personnes

CONTENU DE LA FORMATION

1. MODULE GESTES ELEMENTAIRES DE PREMIERS SECOURS

07H00

† Intervenir face à une situation d'accident

Savoir :

- Situer le cadre juridique de son intervention ;
- Réaliser une protection adaptée ;
- Examiner la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie ;
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'établissement ; • Secourir une victime de manière appropriée.

2. MODULE CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENT PRIVÉ DE SÉCURITÉ

04H00

† Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle Connaître :

- Les évolutions récentes du livre VI ;
- Le code de déontologie ;
- Le principe d'exercice exclusif ;
- Les conditions de détention et d'usage des armes ;
- Les obligations relatives au port des uniformes et des insignes ;
- La non-confusion avec un service public ;
- Les concepts de légitime défense, d'atteinte à l'intégrité physique des personnes, de liberté d'aller et de venir ;
- Les articles 53 et 73 du code de procédure pénale ;
- La non-assistance à personne en danger ;
- L'omission d'empêcher un crime ou un délit ;
- Les principes de respect de la vie privée et du droit de propriété ;
- Le secret professionnel.

3. MODULE COMPETENCES OPERATIONNELLES GENERALES

07H00

† Gérer les conflits

Maîtriser les origines des conflits et les mesures de prévention des conflits.

Savoir :

- Traiter une agression verbale ;
- Gérer ses émotions ;
- Adopter des techniques verbales et un comportement adapté aux différentes missions (contrôles des accès, filtrage...)

† Maîtriser les mesures d'inspection filtrage Connaître :

- Le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages ;
- Les modalités d'agrément ;
- Les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de ces missions.

GROUPE VICRA

SIRET : 82080214800016 R.C.S PONTOISE — Habilitation SST INRS n° 1490197/2020/SST-010/12
Agrément SSIAP n° 95-0045 - Autorisation d'exercice CNAPS n° FOP-095-2021-11-28-20210784198
Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11956306 95 auprès du préfet de la région Val-d'Oise

Maîtriser les techniques :

- D'inspection visuelle des bagages ;
- De la palpation.

4. MODULE COMPETENCES OPERATIONNELLES SPECIFIQUES : PREVENTION DES RISQUES TERRORISTES 13H00 †

Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes

Savoir définir la menace terroriste et comprendre son mécanisme :

- Définition du terrorisme (les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation et à l'autorité de l'Etat) ;
- Les différents types de terrorisme (Vigipirate) ;
- Historique du terrorisme moderne (liste des précédentes attaques) ;
- Méthodologie du terrorisme ;
- Motivation du terrorisme ;

Connaître les différents modes opératoires traditionnels :

- Attentats aveugles ;
- Attentats suicides ;
- Prises d'otages et exécution ;
- Attaques avec armes de guerre ;

Savoir participer à l'évolution des procédures de sécurité

Savoir
s'informer

† *Se protéger soi-même*

Comprendre comment agir en cas d'attaque et suivant le type d'attaque (armes, engins explosifs improvisés, etc.) :

- Actes réflexes ;
- Courir, se cacher, combattre en dernier recours, démonstrations, mesures de mise en sécurité immédiate, pratique.

† *Protéger*

Savoir protéger et diriger les personnes vers une zone en sécurité

† *Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention*

Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie, suivant sa situation au cours de l'attaque :

- Témoin direct, présent lors de l'attaque (ou caché à proximité immédiate des terroristes) ; •
Témoin indirect, spectateur de l'attaque (en sécurité, à distance).

Capacité à établir un compte-rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace

GROUPE VICRA

SIRET : 82080214800016 R.C.S PONTOISE — Habilitation SST INRS n° 1490197/2020/SST-010/12

Agrément SSIAP n° 95-0045 - Autorisation d'exercice CNAPS n° FOP-095-2021-11-28-20210784198

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11956306 95 auprès du préfet de la région Val-d'Oise

† **Faciliter l'intervention des forces de l'ordre**

Comprendre comment faciliter l'intervention des unités de la gendarmerie ou de la police :

- Attitudes et comportements ;
- A l'intérieur de la zone d'attaque ou à l'extérieur ;
- Connaître les missions du centre opérationnel de police (COP).

Savoir se mettre à disposition des forces de l'ordre et appliquer leurs consignes :

- Être un citoyen sensibilisé.

† **Sécuriser une zone**

Savoir établir un périmètre de sécurité et assurer son efficacité :

- Dans l'urgence et post-attentat ;
- Contrôle des accès ;
- Attitudes et comportements en rapport avec le danger élevé ;
- Prendre en considération le risque de sur-attentat.

† **Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger**

Connaître :

- Les blessures par balles (notions : pneumothorax, hémorragies) ; • Les blessures par explosions (notions : blast et projectiles). † **Notions de secourisme « tactique »**
- Comment agir face à des blessés suite a des plaies par balle(s) ou blessures suite à des explosion(s).
- Présentations visuelles : pansement compressif, combat gauze, tourniquet, démonstration, pratique pour une sensibilisation.
 - Dégagement d'urgence d'une personne blessée pour :
- La soustraire à un danger réel, vital, immédiat et non contrôlable ; • Réaliser à l'abri les gestes d'urgence sur une personne blessée.

† **Alerter les secours**

Savoir effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation traumatique du blessé aux services de secours

ORGANISATION

Les formations se déroulent dans nos locaux ou en entreprise selon les modalités déterminées avec les parties.

GROUPE VICRA

SIRET : 82080214800016 R.C.S PONTOISE — Habilitation SST INRS n° 1490197/2020/SST-010/12
Agrément SSIAP n° 95-0045 - Autorisation d'exercice CNAPS n° FOP-095-2021-11-28-20210784198
Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11956306 95 auprès du préfet de la région Val-d'Oise

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- **Moyens pédagogiques** : Vidéoprojecteur, vidéos, fascicule de formation, Quizz Box tableau, feutre, déroulé pédagogique CQP-APS, textes de lois et décrets relatifs à l'objectif pédagogique, gants, images de scène, mannequins adultes, enfant et nourrisson, défibrillateur pédagogique, matériel de maquillage/simulation SST, téléphone d'alerte, poste de sécurité équipé de SSI de catégorie A, consignes, systèmes de vidéoprotection et télésurveillance, radios Emetteurs / Récepteurs, contrôleur de ronde, DATI...
- **Méthodes pédagogiques** : Directives, exposés interactifs, démonstrations en temps réel, démonstrations commentées et justifiées, études de cas, mise en situations, ...

VERIFICATION DES ACQUIS

- Fiches d'évaluation (QCU ou Questionnaire ou autre) pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique
- Fiches d'évaluation pratique pendant ou à l'issue de l'enseignement pratique

CERTIFICATION

- QCU
- Ronde

Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.

La personne titulaire d'une formation sauveteur secouriste du travail (SST) valide au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».

La personne ayant déjà suivi, dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de sa carte professionnelle, un module mentionné au I dans le cadre d'un autre stage mentionné au présent arrêté, est dispensée de suivre ce module, à sa demande.

MODALITE DE SUIVI DU PROGRAMME ET APPRECIATION DU RESULTAT

- Feuille de présence
- Attestation de fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction remis aux stagiaires à la fin de la formation...
- Délivrance d'une attestation MAC d'Agents de Prévention et de Sécurité.
- Délivrance d'un certificat de Maintien et d'Actualisation de Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST) le cas échéant.

COUT DE LA FORMATION (nous consulter)

FORMACODE : 42810 – APS NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et Sécurité.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Yacine ZOUAOUI

Contacts : 09. 88. 05. 06. 36 - E-mail : contact@groupe-vicra.com

GROUPE VICRA

SIRET : 82080214800016 R.C.S PONTOISE — Habilitation SST INRS n° 1490197/2020/SST-010/12
Agrément SSIAP n° 95-0045 - Autorisation d'exercice CNAPS n° FOP-095-2021-11-28-20210784198
Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11956306 95 auprès du préfet de la région Val-d'Oise

ACCESSIBILITE

Locaux accessibles aux Personnes en Situation de Handicap (PSH)



REFERENT HANDICAP

Yacine ZOUAOUI

Contacts : 09. 88. 05. 06. 36 - E-mail : contact@groupe-vicra.com

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité : Article 1 er Le présent arrêté définit, pour chaque activité privée de sécurité relevant du titre 1er du livre VI du code de la sécurité intérieure, le contenu, la durée et les modalités d'organisation du stage de maintien et d'actualisation des compétences, mentionné à l'article R. 625-8, nécessaire pour le renouvellement de la carte professionnelle.

Article 4 : II : Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.

Article 3 : L'agent n'ayant pas renouvelé sa carte professionnelle dans les délais requis par l'article R. 612-17 du code de la sécurité intérieure et qui effectue une nouvelle demande de carte professionnelle pour l'exercice de la même activité doit justifier de la réalisation d'un stage, selon les modalités définies par le présent arrêté, dans un délai de douze mois avant la date de sa nouvelle demande de carte professionnelle.

GROUPE VICRA

SIRET : 82080214800016 R.C.S PONTOISE — Habilitation SST INRS n° 1490197/2020/SST-010/12
Agrément SSIAP n° 95-0045 - Autorisation d'exercice CNAPS n° FOP-095-2021-11-28-20210784198
Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11956306 95 auprès du préfet de la région Val-d'Oise